



# PLAN D'ÉVALUATION

## Programme FEDER « Investir dans une Europe plus intelligente et plus verte » 2021-2027

REF: CCI 2021LU16FFPR001

VERSION APPROUVÉE DU 8 DÉCEMBRE 2023

Fonds européen de  
développement régional  
19-21 boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Adresse postale :  
L-2914 Luxembourg

T +352 247 84127  
F +352 22 26 70  
E [feder@eco.etat.lu](mailto:feder@eco.etat.lu)  
[www.feder.lu](http://www.feder.lu)

Gestion assurée par  
le Ministère de l'Économie,  
Direction de la politique régionale



Avec le soutien de  
l'Union européenne



# TABLE DES MATIERES

---

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS .....	3
2. CHAMP D'APPLICATION .....	5
3. COORDINATION ET GOUVERNANCE .....	6
4. PROGRAMME INDICATIF D'EVALUATION .....	8
5. QUALITE DES TRAVAUX D'EVALUATION .....	10
6. CALENDRIER ET METHODOLOGIE .....	14
7. RESSOURCES HUMAINES ET BUDGET .....	15
8. COMMUNICATION DES EVALUATIONS .....	15
9. RESPONSABLE ET FORMATION .....	16



# 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

---

Conformément à l'article 44 du règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021, l'autorité de gestion élabore un plan d'évaluation pour le programme FEDER « *Investir dans une Europe plus intelligente et plus verte* » 2021-2027. Le plan d'évaluation est présenté au Comité de suivi au plus tard un an après l'adoption du programme, c.-à-d. en décembre 2023.

Selon l'article 44, paragraphe 1 du règlement (UE) n°2021/1060, le plan d'évaluation a pour but d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre du programme et d'évaluer son efficacité, son efficience, sa pertinence, sa cohérence et la valeur ajoutée de l'Union.

L'Etat membre se dote des moyens nécessaires pour effectuer les évaluations et veille à ce qu'il existe des procédures de production et de collecte des données nécessaires aux évaluations, y compris des données relatives aux indicateurs de réalisation, de résultat et financier du programme.

Les évaluations sont effectuées par des experts internes ou externes fonctionnellement indépendants de l'autorité responsable de la mise en œuvre du programme. Toutes les évaluations sont publiées sur le site internet [www.fonds-europeens.public.lu](http://www.fonds-europeens.public.lu).

Selon l'article 44, paragraphe 5 du Règlement (UE) n°2021/1060, le plan d'évaluation est établi par l'autorité de gestion ou l'Etat membre et peut porter sur plusieurs programmes. L'autorité de gestion veille à ce que les capacités d'évaluation appropriées soient disponibles.

Une évaluation porte, au moins une fois pendant la période de programmation, sur la manière dont le soutien accordé par le FEDER a contribué à la réalisation des objectifs pour chaque priorité. Toutes les évaluations sont examinées par le Comité de suivi et envoyées à la Commission.



Rappelons que le programme FEDER 2021-2027 dispose d'un budget FEDER assez limité de 19,68 mio € et soutient 3 grandes priorités, à savoir :

- Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC
- Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone
- Fonds pour une Transition Juste - FTJ

Notons que le présent plan d'évaluation FEDER est élaboré d'une manière proportionnelle au programme, tout en sachant que les moyens stratégiques, humains et financiers sont fort limités.

Le plan de financement du programme FEDER est le suivant :

<b>Plan de financement FEDER par Priorité (en EUR)</b>			
<b>Priorités</b>	<b>Soutien de l'Union</b>	<b>Contrepartie nationale</b>	<b>Financement total</b>
OS1 : Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC	9.036.914,00	13.555.371,00	22.592.285,00
OS2 : Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone	4.236.055,00	6.354.083,00	10.590.138,00
FTJ - Fonds pour une Transition Juste	5.336.343,00	5.336.343,00	10.672.686,00
Assistance technique PO FEDER	847.210,00	1.270.815,00	2.118.025,00
Assistance technique JTF	222.347,00	222.347,00	444.694,00
<b>TOTAL:</b>	<b>19.678.869,00</b>	<b>26.738.959,00</b>	<b>46.417.828,00</b>



## 2. CHAMP D'APPLICATION

---

Le plan d'évaluation couvre le programme FEDER au titre de l'objectif « *Investir dans une Europe plus intelligente et plus verte* » pour la période de programmation 2021-2027 (CCI 2021LU16FFPR001). Le programme couvre l'entièreté du territoire luxembourgeois.

Dans un but d'améliorer la mise en œuvre du programme 2021-2027, les évaluations peuvent, le cas échéant, porter sur la période de programmation FEDER 2014-2020, période ayant cofinancé les mêmes objectifs thématiques, tels que la recherche et l'innovation ou les sources d'énergie renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Les évaluations peuvent également être articulées aux évaluations des programmes de la coopération territoriale européenne (INTERREG).



## 3. COORDINATION ET GOUVERNANCE

---

La coordination et l'exécution du présent plan d'évaluation sont assurées par l'Autorité de gestion FEDER du Ministère de l'Economie.

**Ministère de l'Economie**  
**Direction de la politique régionale**  
M. Pierre COLBACH  
Chargé de direction  
19-21, boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

Tél: (+352) 247-88424  
E-mail: [pierre.colbach@eco.etat.lu](mailto:pierre.colbach@eco.etat.lu)  
[www.fonds-europeens.public.lu](http://www.fonds-europeens.public.lu)

Différents acteurs interviennent dans les activités d'évaluation :

- **Le comité de suivi**

Le comité de suivi approuve le plan d'évaluation et toute modification de celui-ci. Il examine également les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des évaluations et des synthèses des évaluations, ainsi que les suites données aux constatations.

Il suit donc de près la mise en œuvre du plan d'évaluation et a un regard sur les activités et résultats des évaluations. Il peut émettre des recommandations à l'autorité de gestion à l'égard de la programmation et de l'évaluation et suivre les actions entreprises à la suite de ses recommandations.

- **Les évaluateurs**

Les évaluateurs sont des experts internes ou externes fonctionnellement indépendants de l'autorité de gestion.

Leur mission principale est d'apporter et de formuler un jugement de valeur sur l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et l'impact du programme. Les évaluateurs peuvent prononcer des préconisations pour aider l'autorité de gestion à améliorer la mise en œuvre du programme.

Ils présentent les résultats des évaluations au Comité de suivi.



- **L'autorité de gestion**

L'autorité de gestion présente au comité de suivi son plan d'évaluation et propose, le cas échéant, des ajustements éventuels à chaque comité de suivi. Elle assure le bon déroulement des évaluations et veille à l'exécution du plan d'évaluation.

L'autorité de gestion assure la mise en place des ressources humaines et financières nécessaires à la bonne exécution du plan d'évaluation. Elle fournira également un appui technique et administratif aux démarches d'évaluation (formations, notes de guidance, appui méthodologique, etc...).

- **Le comité de concertation**

Depuis la période de programmation 2007-2013, un comité de concertation, regroupant les autorités de gestion des fonds structurels au Luxembourg, a été instauré, dont le rôle de coordinateur relève de la compétence de l'autorité de gestion FEDER du Ministère de l'Economie.

Ce comité de concertation est constitué de représentants du :

- Ministère de l'Economie (FEDER)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire (FSE+)
- Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire (INTERREG)
- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (FEADER)
- Police Grand-Ducale (FSI & BMVI)
- Ministère des Finances (RRF)
- Ministère des Affaires étrangères (AMIF)
- Inspection Générale des Finances (Autorité d'Audit)

Les objectifs de ce comité étant de coordonner l'élaboration des plans, stratégies et priorités par chaque fonds, de définir les lignes de démarcation pour chaque fonds, d'organiser un suivi ainsi que des échanges fréquents d'informations, afin de valoriser au mieux la complémentarité entre chaque fonds et d'assurer une mise en oeuvre correcte et efficace des différents programmes.

Le comité de concertation poursuit également son objectif d'identifier des actions pour lesquelles une collaboration plus étroite s'avèrerait profitable, notamment dans le cadre des évaluations à effectuer au cours de la période de programmation 2021-2027. Plusieurs objectifs thématiques communs sont traités et cofinancés dans différents fonds et programmes. De ce fait, des méthodologies et stratégies d'évaluation communes peuvent être développées et discutées au sein de ce comité durant toute la période de programmation.



## 4. PROGRAMME INDICATIF D'ÉVALUATION

---

Vu la taille du programme et dans le respect du principe de proportionnalité, il est prévu de lancer 2 évaluations pendant la période de programmation 2021-2027, à savoir :

- Évaluation à mi-parcours couvrant les activités relatives à la période 2021-2024 ;
- Évaluation de type qualitative et quantitative couvrant toute la période de programmation 2021-2027.

Le calendrier et le programme d'évaluation retenus dépendront en grande partie des données disponibles. Afin de satisfaire les obligations et les actions de suivi et d'évaluation prévues dans la réglementation européenne, l'autorité de gestion veille à obtenir régulièrement les indicateurs de réalisation, de résultat et financier de qualité de chaque bénéficiaire.

Notons que les coûts liés aux évaluations doivent être justifiés par le gain possible en termes de connaissances. Toutes les données nécessaires pour les évaluations prévues au cours de cette période de programmation 2021-2027 sont, d'un côté, collectées et gérées par l'autorité de gestion FEDER et, d'un autre côté, fournies par différentes sources de données, à savoir : les bénéficiaires, les administrations statistiques nationales et européennes (STATEC et EUROSTAT) et les différents Ministères.

### **Évaluation à mi-parcours 2021-2024 :**

Cette évaluation couvrira les premières années de la programmation. Vu que le programme n'a été approuvé par la Commission européenne en décembre 2022 et le lancement du 1<sup>er</sup> appel à projet en avril 2023, les premiers résultats seront seulement attendus pour fin 2024.

Cette première évaluation permettra d'analyser la performance à mi-parcours, d'évaluer la mise en œuvre respectivement la gestion du programme et de veiller si les valeurs intermédiaires 2024 ont été atteintes et de faire une analyse préliminaire sur la manière dont le soutien accordé par le FEDER a contribué à la réalisation des objectifs intermédiaires des priorités du programme.



### **Evaluation de la programmation 2021-2027 :**

La deuxième évaluation sera davantage orientée vers une analyse qualitative et quantitative détaillée des résultats et réalisations accomplis sur les différentes priorités d'investissement du programme.

Cette évaluation devra permettre de tirer des conclusions sur les effets et le fonctionnement du programme FEDER au Luxembourg, de décerner des bonnes pratiques, de proposer, le cas échéant, des recommandations présentant des actions correctrices et de fournir des éléments pour la programmation de la prochaine période. Elle sera plus complète et plus exhaustive que l'évaluation à mi-parcours et portera sur l'ensemble de la période.

Une analyse sur le respect des politiques horizontales peut également être envisagée.

Suivant l'article 44, paragraphe 2 du règlement (UE) n°2021/1060, cette évaluation devra être réalisée pour le 30 juin 2029 au plus tard.



## 5. QUALITE DES TRAVAUX D'ÉVALUATION

---

Afin de garantir un certain niveau de qualité, les activités d'évaluation réalisées par les experts externes sont fondées sur des normes clairement définies et internationalement reconnues et selon un cahier des charges détaillé et précis.

En outre, l'autorité de gestion mettra à disposition des évaluateurs, toutes les données issues des précédentes évaluations et/ou d'autres recherches existantes, afin d'aider à identifier les lacunes dans la connaissance et les points sur lesquels les futures évaluations devront faire porter leurs efforts. Ces données peuvent provenir des évaluations réalisées dans le cadre de la période de programmation FEDER 2014-2021 et/ou de l'évaluation à mi-parcours qui sera réalisée fin 2024 par la CE, afin d'examiner l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'Union de chaque fonds.

La sélection de l'expert externe se fera par le biais d'une soumission publique en conformité avec la loi sur les marchés publics et assurera notamment :

- un recours à la concurrence ;
- une utilisation de méthodes rigoureuses et transparentes ;
- des capacités techniques, financières et économiques des intervenants ;
- l'indépendance ;
- la diffusion des résultats.

La disponibilité des données nécessaires pour les évaluations est assurée par les institutions nationales et européennes, les bénéficiaires et l'Autorité de gestion.



## 6. CALENDRIER ET METHODOLOGIE

Calendrier	Objectif et question d'évaluation	Actions et méthodologie	Source des données	Date de réalisation, intervenants et budget estimé
2021-2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de la performance à mi-parcours et de la mise en œuvre/gestion du programme               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Est-ce que les bénéficiaires potentiels connaissent ou non l'existence du programme</li> <li>○ Est-ce que les projets sont en concordance avec les critères de sélection et les objectifs du programme</li> <li>○ Est-ce que le système de gestion et de contrôle fonctionne correctement</li> <li>○ Est-ce que les valeurs intermédiaires 2024 ont été atteintes</li> <li>○ Comment l'évaluation à mi-parcours s'articulera-t-elle avec la révision prévue à l'article 18 du règl. (UE) 2021/1060 (allocation du montant de flexibilité)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre et de la gestion du programme</li> <li>• Identification des priorités et objectifs spécifiques en tension par rapport aux cibles intermédiaires du cadre de performance</li> <li>• Explication d'éventuels écarts</li> <li>• Recommandations pour une optimisation de la mise en œuvre du programme, le cas échéant par une révision stratégique visant une reformulation et une meilleure articulation des objectifs spécifiques du programme et/ou par une révision de son système de gestion et de contrôle</li> <li>• Evaluation à mi-parcours comprenant une proposition relative à l'affectation définitive du montant de la flexibilité visé à l'article 86, paragraphe 1, 2<sup>e</sup> alinéa</li> </ul>	<p>Autorité de gestion, bénéficiaires et Ministère de l'Economie – Direction des Nouvelles Technologies et Recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> trimestre 2025</li> <li>• Expert externe</li> <li>• CT : 60.000.- €</li> </ul>



<p>2025-2029</p>	<p>Analyse de l'impact et de l'efficience du programme par priorité et objectif spécifique (analyse des effets de l'intervention FEDER) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser en détail les réalisations et les résultats obtenus de chaque projet ;</li> <li>• Identifier et analyser la valeur ajoutée et l'impact direct et indirect de chaque projet sur l'économie luxembourgeoise et, le cas échéant, sur la Grande Région ;</li> <li>• Analyser la cohérence des projets de l'OS1 avec la « Stratégie pour une Spécialisation Intelligente » ;</li> <li>• Analyser la relation coût-efficacité de chaque projet par une analyse des coûts ;</li> <li>• Identifier un mécanisme ou une logique d'intervention amenant aux résultats obtenus – répondre à la question : comment et pourquoi l'intervention a fonctionné ou n'a pas fonctionné ;</li> <li>• Identifier les potentiels facteurs-clés respectivement freins qui ont conduit aux résultats ;</li> <li>• Identifier et analyser les emplois créés, ainsi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation qualitative et quantitative du programme par priorité et objectif spécifique</li> <li>• Examen de la mise en oeuvre des éventuelles recommandations de la revue à mi-parcours et, le cas échéant, de la révision stratégique</li> <li>• Analyse détaillée et au cas par cas des principaux résultats obtenus par priorité et objectif spécifique</li> <li>• Examen des changements attendus par l'implémentation du programme</li> <li>• Répercussion directe et indirecte des résultats au niveau de la politique nationale</li> <li>• Point d'étape sur les principes horizontaux – ajustement éventuel du dispositif</li> <li>• Identification de bonnes pratiques et recommandations à intégrer dans les processus des futurs programmes</li> </ul>	<p>Autorité de gestion, bénéficiaires, STATEC, EUROSTAT et Gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> trimestre 2029</li> <li>• Expert externe</li> <li>• CT : 155.000.- €</li> </ul>
------------------	---	---	---	---



	<p>que les secteurs et les types d'emploi ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Analyser les informations sur les partenaires et/ou entreprises impliqués dans les projets ;</li><li>• Evaluer la visibilité des projets par rapport au grand public ;</li><li>• Fournir des conclusions et recommandations pertinentes pour des décisions politiques futures en matière de politique régionale/nationale ;</li><li>• Identifier d'éventuels débouchés potentiels (spin-offs) et d'opportunités futures.</li></ul>			
--	--	--	--	--



## 7. RESSOURCES HUMAINES ET BUDGET

---

Le coût total des évaluations peut varier sensiblement en fonction de la durée, du champ, de l'exhaustivité des informations collectées et de la méthodologie employée.

Le cas échéant, il est prévu de compléter le programme d'évaluation par des évaluations thématiques ponctuelles, respectivement par des évaluations intermédiaires lorsque les réalisations s'écartent de manière significative des objectifs initialement prévus et respectivement lorsque des propositions sont présentées en vue de réviser le programme FEDER.

Dans le cadre du programme 2021-2027, environ 10% du budget alloué à l'assistance technique sont affectés aux « *Evaluations et Etudes, collecte de données* ». Ceci correspond à une enveloppe totale de +/- 214.000.- €, dont 50% seront cofinancés par le FEDER.

Tous les rapports d'évaluation seront mis en ligne sur le portail internet [www.fonds-europeens.public.lu](http://www.fonds-europeens.public.lu) et ainsi communiqués et mis à disposition du grand public

Suivant l'article 40, paragraphe 1.e) du règlement (UE) n°2021/1060, une synthèse des résultats des différentes évaluations sera disponible dans le cadre des examens annuels des performances.

Les formations, conférences, séminaires et autres réunions en rapport avec les activités d'évaluations seront financés par le budget « *Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle* » de l'assistance technique. A cet effet, l'autorité de gestion a prévu un budget total de +/- 30.000.- €.

Les évaluations seront réalisées par des experts externes fonctionnellement indépendants de l'autorité de gestion. Les experts seront désignés par des soumissions publiques conformément à la loi sur les marchés publics. Les travaux seront réalisés en toute indépendance scientifique par les experts externes sur base d'un cahier des charges élaboré par l'autorité de gestion, qui commande les travaux d'évaluation.

L'autorité de gestion mobilisera également ses ressources internes (5 personnes) nécessaires à la préparation, à la mise en œuvre et à la valorisation des évaluations. La mobilisation de ses propres ressources permettra de fournir un appui à l'évaluation et aux travaux connexes.

L'évaluation permanente et spécialement le suivi des indicateurs seront également réalisés par les membres de l'autorité de gestion.



## 8. COMMUNICATION DES EVALUATIONS

---

Les résultats des évaluations seront présentés au comité de suivi pour faire l'objet d'un débat, notamment sur les suites à donner aux éventuelles recommandations ou actions correctrices. Les évaluations seront aussi transmises à la Commission européenne.

Par le biais du portail luxembourgeois des fonds structurels européens intitulé [www.fonds-europeens.public.lu](http://www.fonds-europeens.public.lu), les rapports d'évaluation seront mis en ligne et mis à la disposition du grand public.

Tous les rapports d'évaluation doivent rappeler les termes de référence et le coût de l'évaluation, rappeler les objectifs, méthodes et données utilisées et intégrer un résumé, de préférence en français, des principales constatations et implications. Une synthèse des résultats des différentes évaluations sera intégrée dans les examens annuels des performances et dans le rapport de performance final. Cela permet une comparaison et une agrégation des constats d'évaluation au niveau européen.

Conformément à l'article 49 du règlement (UE) n°2021/1060, les activités de communication portant sur les évaluations seront réalisées par le responsable de l'information et de la communication du programme FEDER, qui est d'ailleurs membre de l'autorité de gestion FEDER. Les coordonnées du responsable de l'information et de la communication sont les suivantes :

**Ministère de l'Economie**  
**Direction de la Politique régionale**  
**Monsieur Bob SIMON**  
19-21, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Tél: (+352) 247-84108  
E-mail: [bob.simon@eco.etat.lu](mailto:bob.simon@eco.etat.lu)

Afin de valoriser ou de compléter les missions d'audit durant la période de programmation 2021-2027, les résultats des évaluations peuvent être utilisés par les différentes autorités nationales (Autorité de certification, Autorité d'audit, etc...) et européennes (CE, Cour des Comptes Européenne, etc...).



## 9. RESPONSABLE ET FORMATION

---

L'autorité de gestion FEDER a désigné une personne interne responsable des travaux d'évaluation du programme opérationnel. Les coordonnées du responsable sont les suivantes :

**Ministère de l'Economie**  
**Direction de la Politique régionale**  
**Monsieur Bob SIMON**  
19-21, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Tél: (+352) 247-84108  
E-mail: [bob.simon@eco.etat.lu](mailto:bob.simon@eco.etat.lu)

Ce dernier, ayant une expérience de plus de 15 ans en matière d'évaluation, est chargé de coordonner les actions d'évaluation portant sur le programme « *Investir dans une Europe plus intelligente et plus verte* » 2021-2027 et représente l'Etat membre aux réseaux à l'échelle de l'Union, afin d'assurer l'échange d'information sur les résultats de la mise en œuvre du plan d'évaluation, l'échange d'expériences dans la réalisation des actions d'évaluation et l'échange de bonnes pratiques.

Le responsable est membre de l' « *Evaluation Network* », organisé bi-annuellement par l' « *Evaluation Unit* » de la DG Regio de la Commission européenne depuis 2010 et a l'intention de suivre annuellement une formation, un séminaire ou une conférence portant sur les activités d'évaluation organisées régulièrement au cours de la période de programmation 2021-2027. A cet effet, l'autorité de gestion a prévu un budget dans le cadre de l'assistance technique pour financer les frais de formation et de mission.

L'accent en matière de formation sera principalement mis sur l'échange d'expériences dans la réalisation des actions d'évaluation et sur l'échange de bonnes pratiques, notamment avec des Etats membres et des programmes opérationnels de taille similaire.

L'autorité de gestion FEDER est également en contact régulier avec plusieurs centres de formation, que ce soit au niveau national (INAP, SOLEP) ou européen (IFE Benelux, EIPA, EGESIF, European Academy for Taxes, Economics & Law), ainsi qu'avec des bureaux de conseils et d'études externes tels que PWC, KPMG, Ernst & Young, Deloitte ou Spatial Foresight.